

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 5 décembre 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 5 décembre 2016, à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Christiane Marcoux et Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (RLRQ c.C-19).

Madame Mélanie Dufresne, conseillère, est absente.
Monsieur François Vaillancourt, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

No 2016-12-0715

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du Conseil municipal en annexe à l'avis de

5 décembre 2016

convocation daté du 1^{er} décembre 2016 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

No 2016-12-0716

Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2017

Avant de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2017, monsieur le maire fait lecture d'un texte faisant état des faits saillants de ces prévisions budgétaires. Ce texte est déposé aux archives de la municipalité.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu établies pour l'année financière 2017, telles que déposées et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles montrent des revenus de 159 461 430 \$ et des dépenses au même montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent sur les différents éléments contenus aux prévisions budgétaires 2017.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Aucun commentaire n'est émis.

- - - -

5 décembre 2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2016-12-0717

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

La séance est levée à 19 h 15

Maire

Greffier
